

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-040
	Séance du : 25/06/2025
Tarifs Complémentaires Saison 2025 / 2026	

Le vingt-cinq juin 2025, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Cité Européenne du théâtre se sont réunis au domaine d'O, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric PENSO, Florence MARCH, Michel ROUSSEL, Agnès ROBIN, Véronique BRUNET (en Visio), Nathalie PIAT, Marion BRUNEL, Anne PUCCINELLI

Représentés : Jacqueline BOULBES-GALABRUN, François-Xavier LAUCH, Genies BALAZUN, Renauld CALVAT, Mylène LUCAS, Tasnime AKBARALY

Excusés :

Autres participants : Jean VARELA, Alain PONS DE VINCENT, Stéphane ROQUART, Sylvain BIANCAMARIA, Béatrice AMAT, Vanessa RENE-CORAIL

Président de séance : Eric PENSO

Tarifs Complémentaires Saison 2025 / 2026

Le conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création.

Considérant :

Que l'EPCC Cité Européenne du Théâtre et des Arts Associés a pour mission de proposer une programmation artistique variée, accessible à tous, avec une politique tarifaire adaptée aux différentes situations familiales, sociales et économiques ;

Que dans le cadre de la continuité et de la cohérence des activités de l'EPCC, les tarifs applicables à la saison 2025 / 2026 ont été délibérés le 20 mai 2025.

Qu'il est nécessaire de proposer une tarification adaptée aux partenariats mis en œuvre par l'EPCC dont le théâtre des treize vents et Montpellier Danse ;

Que Montpellier Danse a mis en place un tarif destiné aux établissements scolaires de 5€ par élève pour le spectacle « Delay the Sadness » Co organisé avec l'EPCC au théâtre Jean Claude Carrière les 16, 17 et 18 octobre 2025 ; la recette de billetterie est partagée entre l'EPCC et Montpellier Danse.

Que le théâtre des treize vents met en place un tarif couplé de 40€ (au lieu du tarif normal de 25€ par spectacle) pour l'achat de deux places pour les spectacles suivants :

- Absalon, Absalon ! au théâtre Jean Claude Carrière les 10, 11, 12 et 13 février 2026
- Occupations au théâtre des treize vents les 17, 18, 19 et 20 février 2026

Que toute évolution ou harmonisation future des tarifs sera soumise à une approbation ultérieure du Conseil d'Administration ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident de compléter les tarifs de la saison 2025-2026 de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre - Domaine d'O, en ajoutant :

- Un tarif de 5€ par élève destiné aux établissements scolaires pour le spectacle « Delay the Sadness » Co organisé entre l'EPCC et Montpellier Danse.
- Un tarif couplé de 40€ pour l'achat des deux spectacles « Absalon, Absalon ! » et « Occupations », organisés en partenariat avec le théâtre des treize vents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an visés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
23 JUIL. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Montpellier
Cité Européenne du Théâtre -
Domaine d'O

1941-1942
J. H. H. H.

1941-1942
J. H. H. H.

1941-1942
J. H. H. H.